



UNE MUTUELLE
COMMUNALE,
ÇA VOUS TENTE ?

Donnez votre avis !

Seriez-vous intéressé(e) par l'adhésion à une Mutuelle communale ?

Il s'agit d'évaluer le besoin et la pertinence de ce projet pour les habitants de Courtonne la Meurdrac.

C'est pourquoi, nous vous demandons de répondre à ce sondage si vous êtes intéressé(e).

Cela ne vous engage à rien à ce stade du projet.

Vous serez invité(e) à une réunion d'information.

C'est quoi, une mutuelle communale ?

Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire.

C'est une complémentaire santé « groupée » négociée par la municipalité à des tarifs avantageux.

Aucun questionnaire de santé n'est demandé - Il n'y a pas de limites d'âge. Aucune condition de ressource n'est requise.

Pourquoi ?

Permettre à tous d'accéder aux soins.

Pour qui ?

Uniquement pour les habitants de la commune, même si vous avez déjà une mutuelle, ou si vous recherchez une mutuelle supplémentaire.

Pour tous ceux qui ne relèvent pas d'une mutuelle d'entreprise comme les retraités, les professions indépendantes, les auto-entrepreneurs ou les demandeurs d'emploi...

Comment ?

Si un nombre suffisant de personnes se déclaraient intéressées, la commune serait l'intermédiaire pour souscrire un contrat adapté avec une Mutuelle Communale.

A remettre dans la boîte aux lettres de la mairie ou à
envoyer à secretariat@courtonnelameurdrac.fr

1 - Avez-vous actuellement une couverture santé complémentaire ?

- Une mutuelle santé personnelle
- Une mutuelle santé par votre employeur
- La complémentaire santé solidaire (CSS)
- Je n'ai pas de complémentaire santé

2 - Dans votre foyer, qui est couvert par cette prestation (ayants-droits) ?

Adulte 1 - Age : _____

Situation (salarié, étudiant, retraité, artisan, sans emploi...) : _____

Adulte 2 - Age : _____

Situation (salarié, étudiant, retraité, artisan, sans emploi...) : _____

Adulte 3 - Age : _____

Situation (salarié, étudiant, retraité, artisan, sans emploi...) : _____

Enfant 1 - Age : _____

Enfant 2 - Age : _____

Enfant 3 - Age : _____

3 - Quel est le coût moyen de votre mutuelle santé par mois ?

- moins de 25 €
- entre 25 & 50 €
- entre 51 & 75 €
- entre 76 & 100 €
- entre 101 & 150 €
- entre 151 & 200 €
- Plus de 200 €

4 - Si la commune de Courtonne la Meurdrac négocie des contrats avantageux avec des mutuelles, seriez-vous intéressé(e) ?

- OUI
- NON

5 - Coordonnées (facultatif), pour éventuellement vous recontacter :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel (en majuscules) : _____

Téléphone : _____

6 - Vous pouvez ajouter, si vous le souhaitez, des informations complémentaires :

Informations relatives à vos données personnelles

Les informations recueillies par la Mairie de Courtonne-la-Meurdrac ont pour finalité la mise en place d'une éventuelle mutuelle communale. Elles sont destinées aux agents de la commune en charge de leur traitement. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition pour motifs légitimes et de